

Association Cantonale Genevoise de Football

Correspondance : CP 10 – 1211 Genève 8 – rue des Plantaporrêts 4 – 1205 Genève
T + 41 22 809 02 00 – www.acgf.ch – acgf@football.ch



Aide-Mémoire Juniors D à 7 saison 2024-2025

Catégorie d'âge

Joueurs/joueuses né(e)s entre le 01.01.2014 et le 31.12.2014.

Le Comité Central de l'ACGF a décidé de favoriser la possibilité pour les clubs de faire jouer dans leur équipe, par match de championnat, 3 joueurs/joueuses né(e)s en 2015.

Le contrôle des cartes de matchs sera effectué par le secrétariat de l'ACGF après chaque journée de championnat.

En cas de fraude, le club fautif sera sanctionné : Match perdu par forfait et amende s'y rapportant.

Jours et heures des matchs

Les matchs doivent commencer, sauf cas de force majeure, le samedi matin dès 08h.30 au plus tôt et finir au plus tard à 15h.30.

Nombre de joueurs/joueuses

Afin de garantir un temps de jeu raisonnable à chaque joueur/joueuse, les directives de l'ASF et de l'ACGF préconisent un nombre de joueurs maximum par carte de match, à savoir :

Min.5 – max.11

Durée des matchs

3 x 25 minutes ; 5 minutes par pause.

Changements

Changements seulement pendant les pauses (exception blessure).

Tous les joueurs/joueuses jouent au moins 1/3 temps de façon continue.

Dimensions du terrain de jeu

Longueur : 55 – 45 m. ; Largeur : 35 – 30 m. Dimensions recommandées : 55m. x 35m.

Arbitrage

- **Les matchs doivent obligatoirement être arbitrés par des arbitres issus du concept « Les jeunes arbitrent les jeunes » appelés aussi arbitres-mini.**

Carte de match (rôle de l'entraîneur et/ou de l'encadrement du club)

- Il est OBLIGATOIRE pour tous les matchs de juniors D à 7 de fournir une carte de match à l'arbitre, afin de pouvoir procéder au contrôle des joueurs/joueuses.
- Tous les joueurs/joueuses évoluant en juniors D à 7 doivent être valablement qualifié(e)s au sein de leur club et être enregistré(e)s dans Clubcorner, c'est-à-dire posséder une licence auprès de l'ASF.
- La carte de match doit OBLIGATOIREMENT être éditée à l'aide de CLUBCORNER. Cette tâche incombe autant au club recevant qu'au club visiteur et doit être effectuée par l'entraîneur de l'équipe ou toute autre personne habilitée.
- La ligne médiane du terrain est réservée aux entraîneurs des deux équipes. Aucun spectateur ne doit s'y trouver. Ceci est à faire respecter par le staff des deux équipes.
- Si des barrières existent, les spectateurs doivent se trouver derrière celles-ci.

Rapport de match (rôle de l'arbitre-mini)

- Le résultat de la rencontre doit être communiqué dès la fin du match par l'arbitre dans Clubcorner.
- Les résultats ne sont pas publiés. Pas de classement.
- Les clubs qui ont des équipes juniors D à 7 ont l'obligation d'avoir un responsable arbitres pour la gestion des arbitres-mini. Celui-ci devra contrôler si les résultats et les rapports de match ont été transmis dans Clubcorner. Les clubs qui ne possèdent pas de responsable arbitres seront sanctionnés.
- Tous les événements doivent être saisis dans la catégorie des juniors D à 7. Dès lors, le responsable d'équipe a la responsabilité d'inscrire sur la feuille les différents événements survenus (changements de joueurs/joueuses – sauf changements libres -, avertissements, expulsions, buteurs, etc...). Ladite feuille doit être signée par le responsable d'équipe, ainsi que par le capitaine avant d'être remise à l'arbitre à la fin du match.
- Si l'ACGF n'est pas en possession du résultat dans les 5 jours suivant le match, le club recevant, dont l'arbitre dépend, fera l'objet d'une amende administrative de Frs 40. --.
- **Les clubs qui n'ont aucun arbitre-mini ont la possibilité de contacter un club voisin pour obtenir les arbitres nécessaires pour leur rencontre de juniors D à 7.**
- Les responsables des clubs sont priés d'assister le jeune arbitre en cas de problèmes avant, pendant et après le match.

**EN CAS DE NON-RESPECT DES DIRECTIVES, LES CLUBS SERONT AMENDÉS
(conformément aux modalités de l'ACGF 2024/2025)**